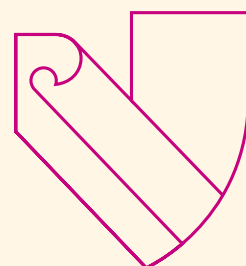




Résidence sociale Abrioux

Rapport d'activité 2025



**CCAS de
Dijon**

SOMMAIRE

	La résidence sociale Abrioux	3
	Entretien et maintenance	4
	Accueil et veille permanente	5
	Gestion locative sociale et prévention des impayés	6
	Admissions, parcours et occupation	8
	Publics accueillis	
	- Profils et besoins	9
	- Situation économique à l'entrée	10
	Accompagnement : une réponse intégrée	11
	Accompagnement collectif	13
	Sorties de la résidence	14
	Le TEMPO : partenaire de lien social	15
	Partenariats et dispositifs conventionnés	16
	Perspectives 2026	18



LA RESIDENCE SOCIALE ABRIOUX

La Résidence sociale Abrioux s'inscrit dans la politique de logement très social et, plus largement, dans la mission du CCAS de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Elle propose un logement de transition à des personnes rencontrant des difficultés d'accès au logement de droit commun, en associant un cadre sécurisé et un accompagnement social intégré.

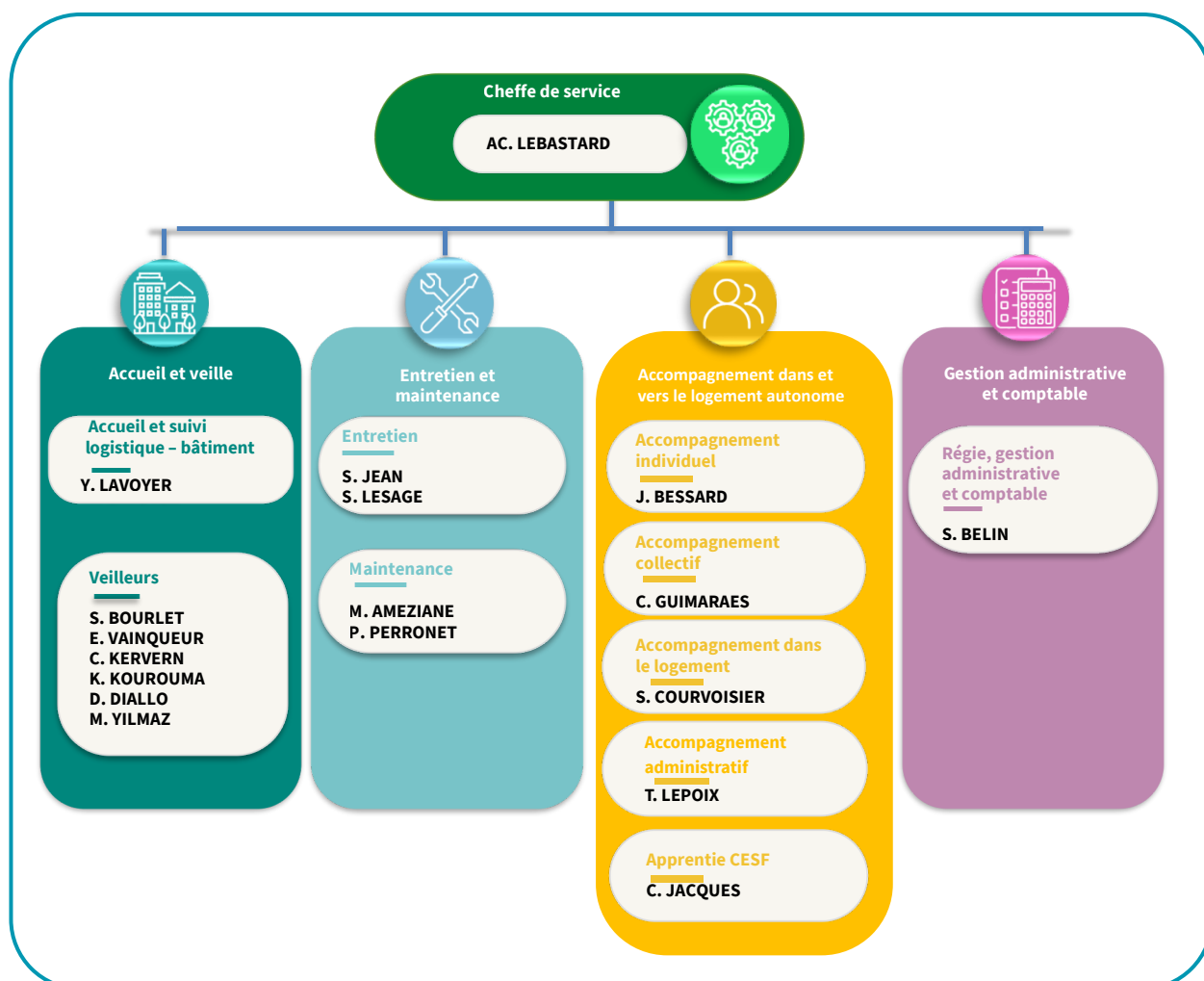
Conçue comme un « trait d'union » entre hébergement et logement autonome, la résidence articule son action avec le SIAO 21 et les dispositifs d'accompagnement complémentaires, afin d'adapter la réponse aux besoins de chaque ménage.

Elle offre un hébergement temporaire (2 à 3 ans) à des personnes en difficultés d'accès au logement de droit commun et leur propose :

- Un habitat meublé équipé à prix modique,
- Une étape dans un parcours résidentiel,
- Un accompagnement social intégré,
- Un cadre sécurisant,
- Une animation collective par l'intermédiaire du Tempo

La résidence compte 156 appartements meublés : 126 T1 et 30 logements du T2 au T4. Elle accueille des personnes seules, des couples et des familles. En 2025, environ 200 personnes étaient logées en moyenne sur l'année.

18 agents assurent le fonctionnement et l'accompagnement des habitants, avec une présence continue : accueil en journée, veilles de nuit, présence week-ends et jours fériés, maintenance, entretien, gestion, direction et accompagnement social.



Deux métiers complémentaires,
un même objectif :
**un cadre de vie sûr, propre et agréable
pour tous**



A la Résidence Abrioux, les agents d'entretien et les techniciens de maintenance jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement quotidien de la résidence.

Leur engagement, leur réactivité et leur professionnalisme garantissent des espaces propres, sûrs et bien entretenus, au service du confort, de la sécurité, et du bien-vivre ensemble des résidents.



L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Les agents d'entretien assurent chaque jour la propreté et l'hygiène des espaces communs afin d'offrir à tous un environnement sain, accueillant et agréable



DES MISSIONS VARIÉES AU SERVICE DE TOUS

- Nettoyage régulier et approfondi des parties communes (hall, couloirs, escaliers, ascenseurs, bureaux, sanitaires, salle de convivialité, Tempo Bis...)
- Entretien des sols, surface vitrées et équipements collectifs
- Réapprovisionnement des consommables



ORGANISATION ET QUALITÉ DE SERVICE

- Organisation optimisée des tâches : entretien des communs et des logements vacants
- Capacité à intervenir avec réactivité et bienveillance
- Adaptation constante aux besoins de la résidence et des résidents



VIGILANCE ET PROXIMITÉ

- Présence quotidienne sur le terrain
- Détection rapide des anomalies, dégradations ou situations inhabituelles
- Signalement aux équipes concernées pour intervention rapide



UN RÔLE ESSENTIEL POUR LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

- Participation à instaurer un climat de respect des lieux et de bien-vivre ensemble
- Discrétion, rigueur et sens du service
- Contribution au confort des résidents et à l'image positive de la résidence



LA MAINTENANCE DES LOCAUX

L'équipe de maintenance garantit le bon fonctionnement des installations et des équipements pour assurer sécurité, confort et durabilité du patrimoine



DES INTERVENTIONS TECHNIQUES AU QUOTIDIEN

- Installations électriques
- Plomberie
- Chauffage
- Serrurerie et sécurité
- Petites réparations et dépannages



MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET SUIVI DES ÉQUIPEMENTS

- Organisation optimisée des tâches : entretien des communs et des logements vacants
- Capacité à intervenir avec réactivité et bienveillance
- Adaptation constante aux besoins de la résidence et des résidents



PROXIMITÉ ET RELATION AVEC LES RÉSIDENTS

- Réactivité face aux demandes
- Ecoute et explications des interventions
- Accompagnement dans l'utilisation des équipements
- Climat de confiance et de respect



SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

- Outils de suivi des interventions pour plus de visibilité et d'efficacité
- Priorisation des urgences
- Valorisation des actions réalisées
- Préservation durable du patrimoine



DEUX ÉQUIPES COMPLÉMENTAIRES, UN ENGAGEMENT COMMUN

Par leur présence quotidienne, leur professionnalisme et leur sens du service, les agents d'entretien et les techniciens de maintenance contribuent chaque jour à la qualité de vie des résidents et à la valorisation durable de la Résidence Abrioux.



NOS VALEURS AU QUOTIDIEN



RÉACTIVITÉ

Intervenir rapidement et pour répondre aux besoins



SÉCURITÉ

Garantir des lieux sûrs et des équipements fiables



RESPECT

Ecouter, convaincre et respecter chacun



EXPERTISE

Des compétences techniques au service de tous



QUALITÉ DE SERVICE

Agir chaque jour pour le confort et la satisfaction des résidents

ACCUEIL ET VEILLE PERMANENTE



L'accueil et la veille sont
au cœur de notre mission :
présence, écoute, sécurité
et coordination au quotidien



UNE PRÉSENCE PERMANENTE

- Un agent d'accueil titulaire est présent les jours ouvrables de **8h30 à 17h30**
- quotidiennement sur la structure en soirée et la nuit ainsi que les week-ends et jours fériés permettant une présence **7jours/7 et 24heures/24.**



LIEN SOCIAL ET DE COORDINATION

- L'accueil est le centre névralgique de la Résidence, le lieu incontournable pour entrer ou quitter la résidence, relever son courrier, signaler une panne, prendre rendez-vous, autant d'occasions d'entrer en relation avec l'agent d'accueil ou le veilleur.
- Leur rôle est fondamental par l'observation et l'écoute. S'il est présent pour renseigner, orienter les personnes, il est aussi à l'écoute des résidents qui viennent souvent partager leur quotidien.
- L'agent d'accueil recueille les besoins des résidents et assure le lien avec l'équipe d'accompagnement et les personnels de maintenance et d'entretien. Il contribue à la coordination de l'équipe tout en assurant la priorisation des demandes. Il participe ainsi au travail pédagogique collectif visant à l'autonomie progressive des résidents.
- L'agent d'accueil et les veilleurs de nuit ont une bonne connaissance des personnes accueillies. Ils identifient également les visiteurs extérieurs et assurent ainsi la sécurité des personnes et du bâtiment.



SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

L'agent d'accueil est chargé de la surveillance des publics de l'établissement, de la prévention en matière de sécurité et d'incendie et de la surveillance des bâtiments et des installations

- Pour la sécurité des personnes, l'établissement est placé sous vidéo surveillance.
- Des détecteurs incendie sont installés dans chaque logement.
- Chaque déclenchement d'alarme doit faire l'objet d'une levée de doute, l'agent d'accueil et les veilleurs maîtrisent les procédures de sécurité incendie.
- L'accueil est en lien avec le PC Sécurité On-Dijon et assure également le lien avec la tranquillité publique, les services d'urgence et l'astreinte.



COORDINATION DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE ET ÉTATS DES LIEUX

- L'agent d'accueil est également en charge des états des lieux d'entrée et de sortie des résidents et du suivi des logements avec les services extérieurs qui bénéficient de logements conventionnés au sein de la résidence.
- D'autre part, il assure, recueille et coordonne les interventions de maintenance interne ou en lien avec les prestataires extérieurs sur le bâtiment.



UNE ÉCOUTE, UNE PRÉSENCE, UNE MISSION AU QUOTIDIEN

L'équipe d'accueil et de veille est engagée chaque jour pour le bien-être, la sécurité et l'accompagnement des résidents.

GESTION LOCATIVE SOCIALE



La gestion locative sociale désigne l'ensemble des actions menées pour accompagner les locataires en situation de fragilité tout en assurant le bon fonctionnement d'un logement social.

Elle combine un suivi administratif rigoureux, comme l'accompagnement des loyers ou la gestion des contrats, et un volet humain essentiel, fondé sur la proximité, l'écoute et la prévention des difficultés.

Son objectif est double : garantir la pérennité du parc locatif et favoriser le maintien durable des ménages dans leur logement, en créant un cadre de vie stable, digne et solidaire.



AGLS

Pour soutenir les résidences sociales recevant des personnes en difficultés d'insertion du fait de leurs conditions de vie économiques et sociales ou de la spécificité de leur parcours résidentiel, la DDETS attribue une aide à la gestion locative sociale (AGLS) et une allocation logement temporaire (ALT).

L'AGLS est une aide versée à toute résidence sociale, au titre de son accompagnement des ménages et de la gestion locative sociale. L'AGLS participe notamment à la mise en place, au-delà de l'hébergement, des réponses et un accompagnement spécifique adapté aux besoins des résidents : régulation de la vie collective au sein de la résidence, prévention et gestion des impayés, lutte contre l'isolement et médiation vers les services extérieurs

PRÉVENTION DE L'ENDETTEMENT

L'enjeu est double : prévenir les situations de surendettement et accompagner les résidents en difficulté, tout en sécurisant l'équilibre financier de la résidence. La stratégie, **en 4 étapes**, mise en place en 2024 par l'ensemble de l'équipe, et poursuivie sur l'ensemble de l'année 2025 fonctionne : le montant des impayés transmis au recouvrement forcé a diminué de moitié entre 2024 et 2025 (**67 968,09€ en 2024 contre 35 045,25€ en 2025**).

1 PRÉVENIR

Analyse des besoins en matière budgétaire dès la pré-admission par les travailleurs sociaux.



- Évaluation de la situation financière (ressources, charges, dettes existantes...)
- Identification des fragilités (emploi instable, addictions, prestations sociales suspendues ou en attente, passé locatif, expulsions...)
- Simulation des APL

Entretien d'admission : une information claire et pédagogique dès l'entrée en logement



- Droits et devoirs du résident
- Présentation des agents de la résidence
- Demande APL instruite dès l'entrée
- Rappel sur le paiement de la redevance.

Suivi régulier des démarches APL avec la CAF



- Entretien mensuel avec les services de la CAF, une travailleuse sociale et la gestionnaire
- Suivi de l'état d'avancement des demandes
- Identification des situations bloquantes (titre de séjour, documents manquants, sanctions...)

2 DÉTECTER TÔT ET AGIR RAPIDEMENT

Une coordination étroite entre gestionnaire, travailleurs sociaux et direction



Suivi mensuel des impayés : via un tableau de bord mis à jour quotidiennement et diffusé aux travailleuses sociales.



Rappel par mail dès le 10 de chaque mois : avec le montant exact de la dette. Objectif : comprendre la situation et proposer un rendez-vous



Prise de contact : en coordination entre les travailleuses sociales et la gestionnaire



Second mail 8 jours plus tard : Mention de la suspension des APL et d'une mise en recouvrement contraint.



Sans réaction : transmission de la dette pour recouvrement au Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole (sommes transmises mensuellement).

3 ACCOMPAGNER ET COORDONNER

L'accompagnement et la coordination, dimension centrale
dans la gestion des impayés

Analyser les causes (retards CAF, santé, addictions...)
Assurer l'accès et le maintien aux droits
Solliciter des aides (FSL, CCAS...)
Mettre en place un plan d'accompagnement budgétaire



La gestionnaire signale le nom des résidents ainsi que le montant de leur dette aux travailleurs sociaux, dont l'approche sociale est centrale dans la gestion des impayés.



Lorsque les différentes interventions de l'équipe permettent la reprise de paiement du loyer, encourager le résident à s'installer dans la durée est une étape importante pour valoriser la démarche



Prise de contact possible avec le Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole pour mettre en place un plan d'apurement adapté à la situation du résident. Elle peut être réalisée par les travailleurs sociaux ou la gestionnaire.

4

RAPPELER LES OBLIGATIONS ET AGIR EN CAS D'ÉCHEC



Si les interventions restent sans succès, convocation par la responsable de la résidence pour rappel des obligations liées au contrat et possibilité de réviser le contrat en cas de non-respect répété.



En derniers recours, une procédure contentieuse peut être envisagée, après épuisement des solutions amiables. Autorisation préalable du ou de la Maire. La gestionnaire prend attache auprès du Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole pour obtenir un bordereau à jour du montant total des impayés.



Transmission du bordereau au Commissaire de Justice qui délivre un Commandement de payer.



2 mois après : si aucune réponse, le résident reçoit une assignation devant le juge des contentieux en vue de résiliation du bail.



S'en suit alors l'audience et un éventuel Commandement de quitter.

PROJET 2026: LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



Afin de limiter les impayés de loyer, la résidence veut mettre en place le prélèvement automatique, de manière systématique, à l'entrée de chaque nouveau résident.

L'arrêté de création de régie a été modifié en ce sens et ce mode de paiement est désormais autorisé.

Un travail avec le fournisseur de notre logiciel de gestion est en cours pour permettre la connexion avec la DGFIP

NOTRE ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN



ÉCOUTE ET
DIALOGUE



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



SÉCURISATION
FINANCIÈRE



PARTENARIATS
DURABLES



“ Ensemble, anticiper pour éviter l'impayé, agir pour l'avenir
le montant des impayés transmis au recouvrement forcé a diminué de moitié
entre 2024 et 2025 (67 968,09€ en 2024 contre 35 045,25€ en 2025).





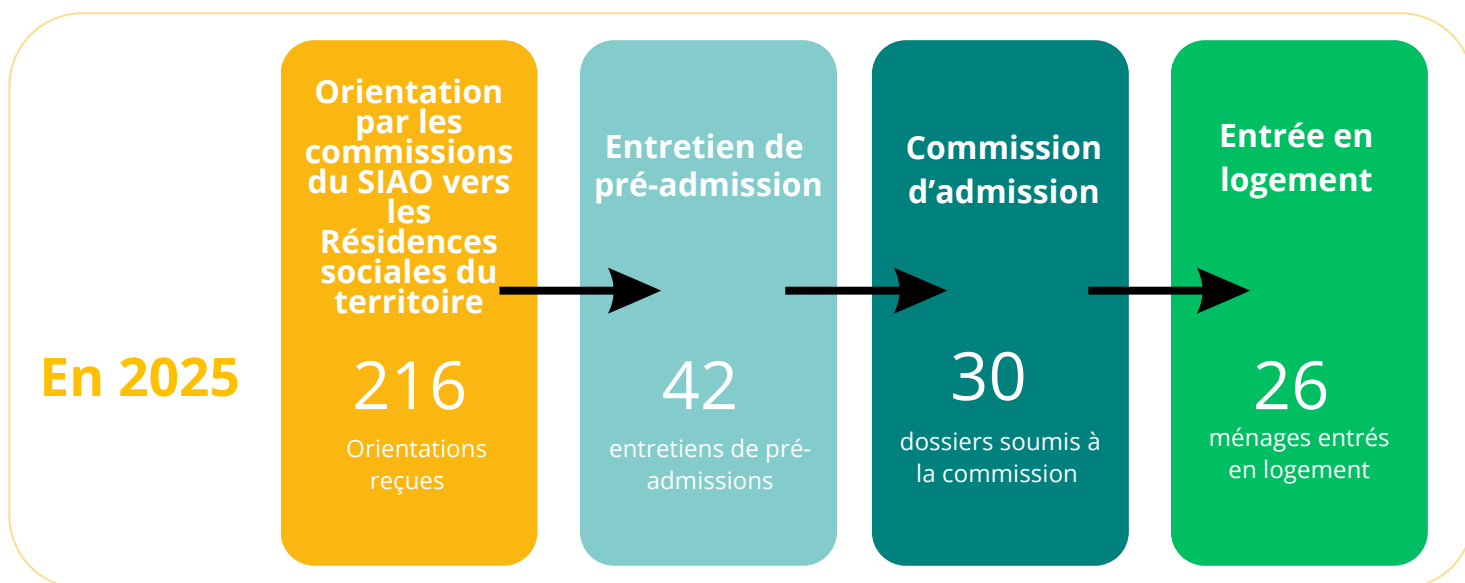
ADMISSIONS, PARCOURS ET OCCUPATION

Conçue comme un « trait d'union » entre hébergement et logement autonome, la résidence articule son action avec le SIAO 21 et les dispositifs d'accompagnement complémentaires, afin d'adapter la réponse aux besoins de chaque ménage.

L'accès à la résidence repose sur une autonomie minimum dans le logement, des ressources permettant d'assumer la redevance et l'engagement dans un parcours vers le logement (autonome ou accompagné). L'orientation s'appuie prioritairement sur le SIAO 21, favorisant la coordination et la mobilisation de mesures complémentaires. La résidence sociale est présente, à travers la cheffe de service en 2025, dans les commissions d'orientation des personnes seules de plus de 30 ans et la commission d'orientation des ménages bénéficiaires d'une protection internationale.

À l'issue de l'orientation en résidence sociale, la personne est reçue en entretien de pré-admission avec une travailleuse sociale de la résidence afin de permettre une prise de contact réciproque et d'évaluer l'adéquation de la proposition de logement aux besoins de la personne. C'est la commission d'admission hebdomadaire composée d'administrateur.rices du CCAS de la Ville de Dijon qui valide l'entrée effective au sein de la Résidence.

L'enjeu de l'entrée en Résidence est donc multiple : projet du ménage, capacité d'accueil, efficience de l'orientation, gestion du taux d'occupation, et équilibre de peuplement.



En 2025, 57 personnes (43 ménages) ont accédé à un logement au titre de la résidence sociale. Dans ce cadre, l'appui du **Fonds Social pour le Logement de Dijon Métropole** a été sollicité pour les dépôts de garantie de 37 ménages.

A noter que **17 ménages Ukrainiens déjà présents à la résidence en 2024 dans le cadre de la convention d'accompagnement conclue avec l'État**, ont bénéficiés d'un logement en leur nom à partir du 1er janvier 2025.

281
personnes ont séjourné au
sein de la Résidence Abrioux

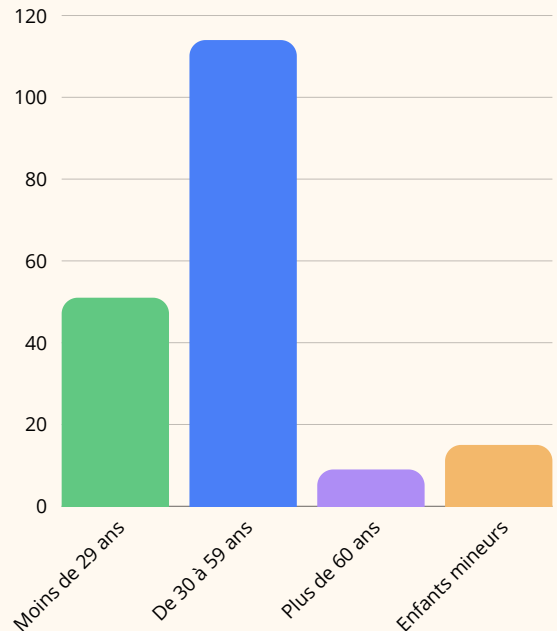
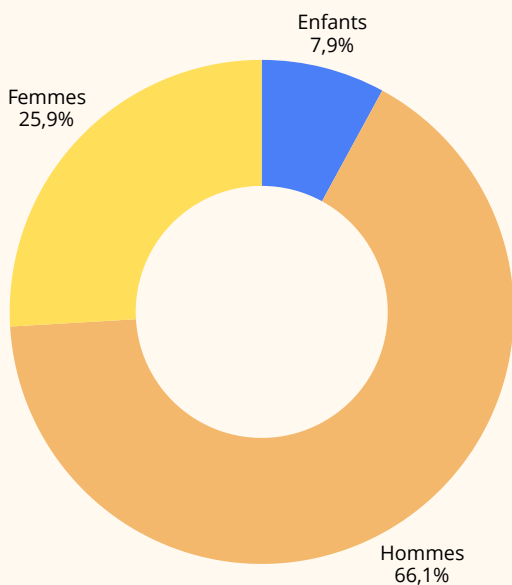
Taux d'occupation 2025
92,53 %



PUBLICS ACCUEILLIS : PROFILS ET BESOINS

La Résidence sociale Abrioux s'inscrit dans la politique du logement d'abord. Elle s'adresse ainsi à un public autonome dans le logement, mais présentant des fragilités nécessitant une solution de transition leur permettant de mettre en oeuvre un projet individuel social, professionnel et vers le logement.

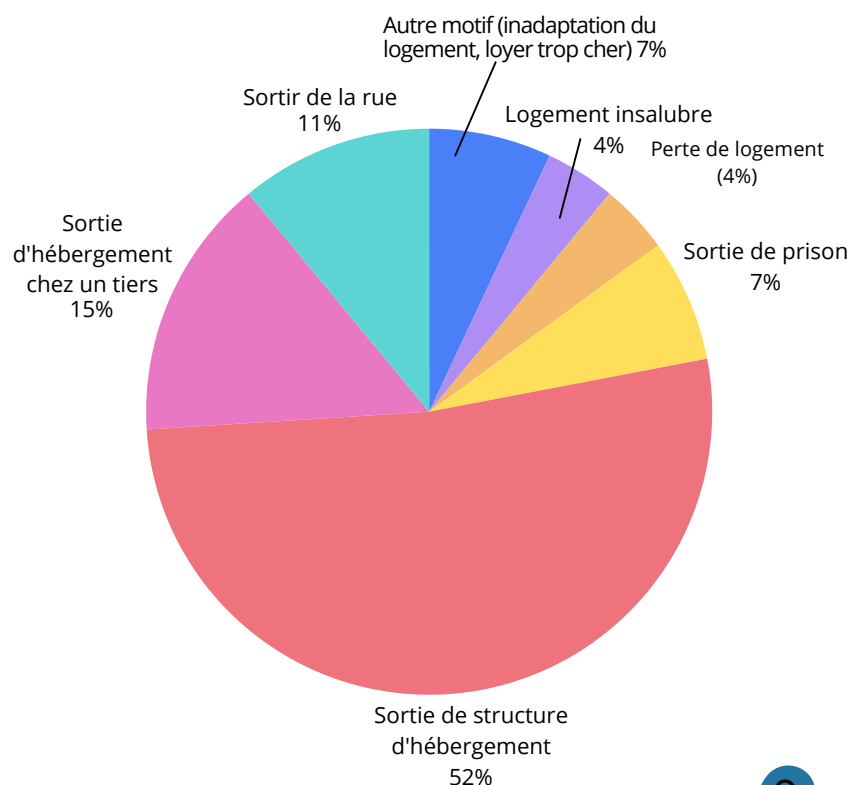
La résidence a essentiellement accueilli un public masculin en 2025, mais la présence de familles et un travail de diversification des publics permet de faire augmenter progressivement la part des femmes



La résidence s'adresse essentiellement à un public d'actifs. De ce fait, la part des publics de 30 à 59 ans reste très présente. Cependant, à travers la commission du SIAO dédiée aux publics jeunes, la Résidence est de plus en plus sollicitée pour le logement de personnes de moins de 30 ans. En 2025 les personnes de moins de 30 ans représentaient 39 ménages..

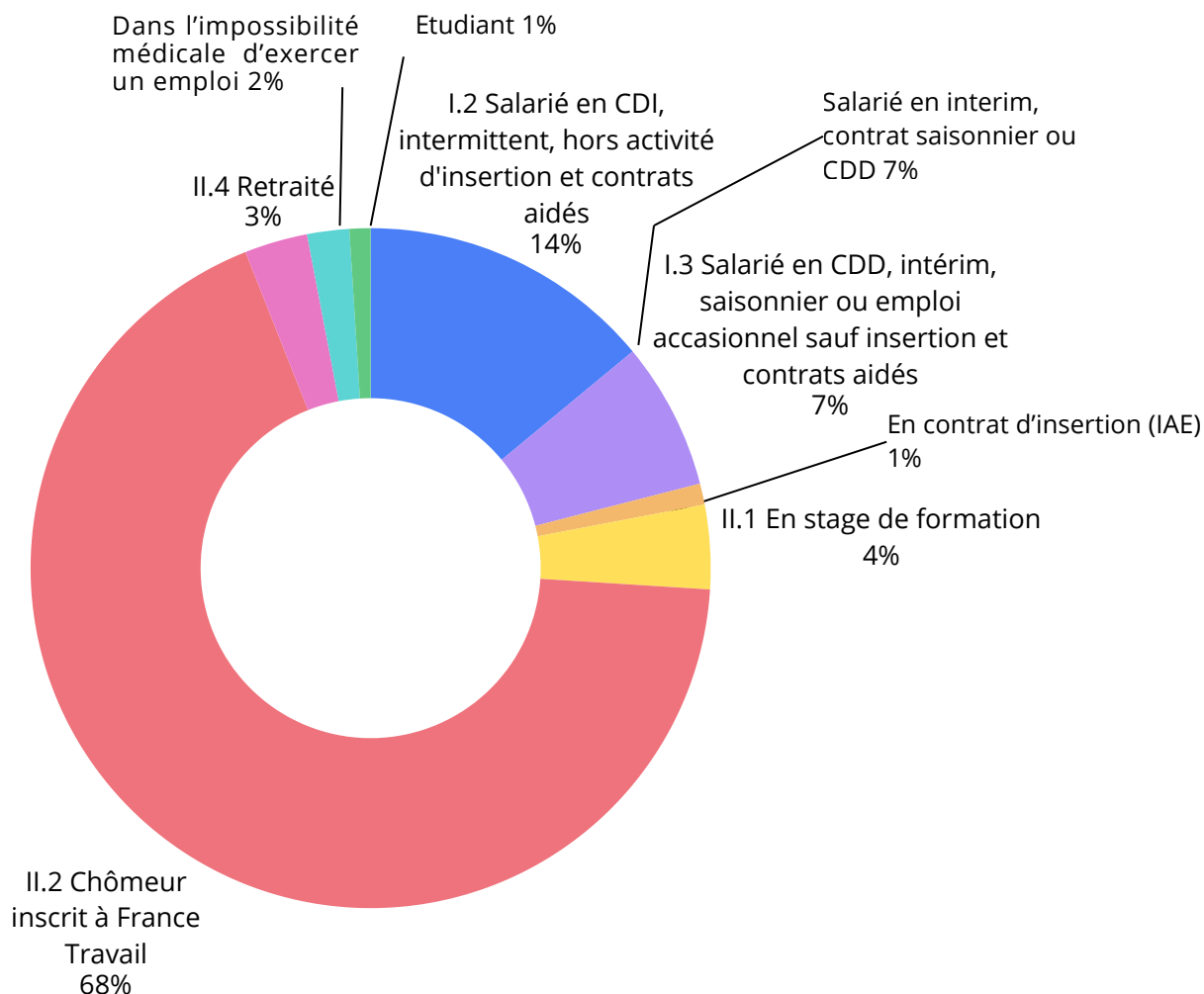
La situation des personnes entrées à la Résidence en 2025 témoigne du positionnement de la structure comme un sas dans un parcours vers le logement autonome :

- plus de la moitié des personnes logées étaient précédemment hébergées en structure (hébergement d'urgence, CHRS, CADA etc...)
- 15% des ménages étaient sans abri ou en procédure d'expulsion.
- 12% des ménages étaient précédemment dans un logement inadapté ou insalubre



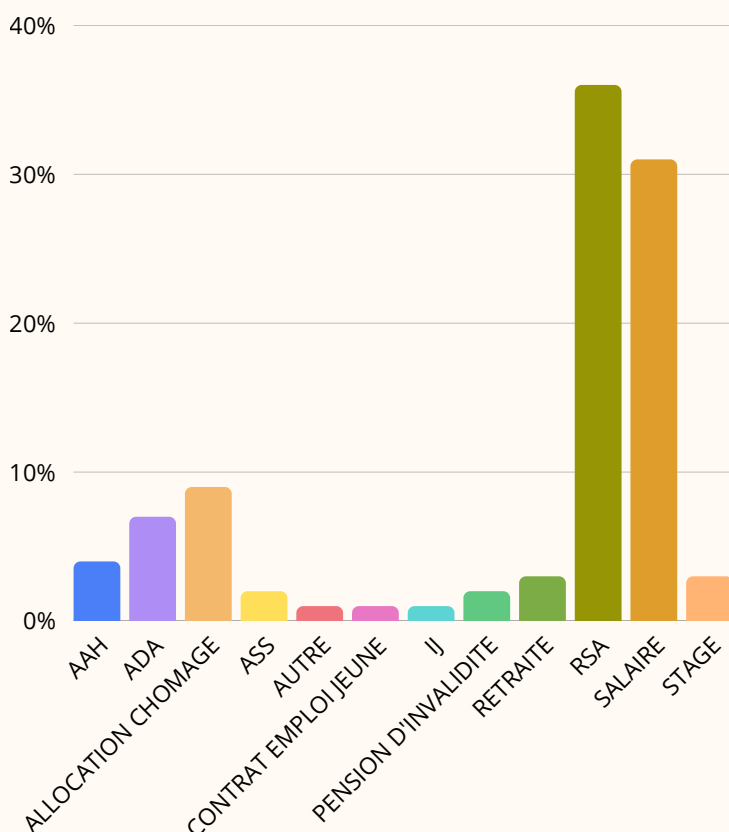


PUBLICS ACCUEILLIS : SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE A L'ENTRÉE



A l'entrée dans la résidence, les $\frac{2}{3}$ des ménages sont au chômage, inscrits à France Travail. La part des personnes exerçant un emploi est cependant en progression, avec 22% de résident exerçant un emploi à leur entrée dans la résidence.

En 2025, 36% des résidents étaient bénéficiaires du RSA et 31% avaient des revenus salariés.





ACCOMPAGNEMENT : UNE RÉPONSE INTÉGRÉE

la résidence propose un accompagnement social intégré dans un cadre sécurisant. L'équipe d'accompagnement s'est renforcée en 2025 l'ouverture d'un poste second poste de CESF.

L'accompagnement est désormais structuré autour de trois leviers :

- L'accompagnement individuel
- L'accompagnement collectif
- L'accompagnement dans le logement

La présence de l'équipe d'accompagnement social sur le lieu de vie est très certainement ce qui caractérise le plus l'intervention sociale en résidence, comparativement à la pratique du travailleur social de polyvalence de secteur. S'il offre l'avantage de la proximité, de la sécurité et de la véracité des conditions de vie des personnes, il présente l'inconvénient d'avoir à gérer des sollicitations directes et quotidiennes des résidents qui espèrent ou exigent parfois une réponse immédiate.

154 personnes qui ont été accompagnées, dont 57 bénéficiaires du RSA pour la partie logement.

En effet, il a été convenu avec l'équipe de l'ESCO Baudin, dans l'intérêt du résident, de mener, au sein de la résidence, l'accompagnement lié au logement et la préparation à la sortie.

65% des résidents ont également pu bénéficier d'une mesure d'accompagnement complémentaire (Logement d'abord, CHRS, Accompagnement lié au logement, ACOR ...)

ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DANS LE LOGEMENT

La Technicienne en Intervention Sociale et Familiale (TISF) accompagne les résidents dans leur vie quotidienne afin de favoriser leur autonomie, améliorer leur cadre de vie et préparer leur accès ou leur maintien dans un logement autonome. Les visites régulières des logements afin d'évaluer les difficultés rencontrées, d'en identifier les causes et de proposer un accompagnement éducatif adapté sont un levier incontournable.

Elle assure tout d'abord un accompagnement éducatif autour du savoir-vivre et du savoir-habiter, en sensibilisant les résidents aux comportements favorisant le bien-être, le respect du voisinage et l'entretien d'un cadre de vie harmonieux.

La TISF intervient également dans l'entretien du logement. Elle apporte des conseils pratiques en matière d'hygiène, d'organisation et de nettoyage, tout en réalisant des visites à domicile permettant d'identifier les besoins d'accompagnement. Une visite est systématiquement proposée un mois après l'entrée dans le logement, ainsi qu'un pré-état des lieux avant la sortie afin de préparer la restitution du logement. La prévention des nuisibles constitue un autre axe d'intervention important. La TISF sensibilise les résidents aux bonnes pratiques permettant de prévenir les infestations (blattes, punaises de lit, moucheron, etc.) et participe au suivi des situations nécessitant des traitements spécifiques.

Elle contribue également à la maîtrise des consommations énergétiques en promouvant des éco-gestes simples et des usages adaptés des équipements du logement afin de limiter les dépenses et réduire l'impact environnemental.

L'accompagnement budgétaire fait partie de ses missions. La TISF aide les personnes à comprendre leurs ressources et leurs dépenses, à établir un budget équilibré et à identifier les aides financières mobilisables. Par ailleurs, elle soutient les résidents dans leurs démarches administratives en les aidant à trier, classer et comprendre leurs documents, ainsi qu'à préparer leurs rendez-vous avec les différents organismes. Cet accompagnement contribue à sécuriser l'accès aux droits et à renforcer l'autonomie administrative. En 2024, 32 personnes ont été accompagnées.

Enfin, la TISF conseille les résidents dans l'aménagement de leur logement afin de le rendre plus fonctionnel, adapté à leurs besoins et favorable à leur bien-être.

Par son action globale, la TISF constitue un acteur essentiel de l'accompagnement social, en favorisant l'autonomie des personnes, la qualité de leur habitat et la réussite de leur parcours vers un logement durable.

En 2025, la TISF a réalisé 335 entretiens d'accompagnement.

ACCOMPAGNER LE PROJET INDIVIDUEL GLOBAL

Les besoins des résidents sont variés et nécessitent un accompagnement individualisé, adapté à chaque situation. Afin de créer une relation de confiance et de favoriser le maintien du lien, le travailleur social propose des rencontres régulières avec chacun des résidents et le résident peut également solliciter un rendez vous avec son travailleur social lorsqu'il le nécessite.

L'accompagnement mis en oeuvre est construit à partir du besoin du résident et de son projet, il peut donc aborder différentes thématiques :

- **L'accompagnement à la gestion budgétaire**

Les ménages accueillis disposent souvent de ressources limitées et découvrent, pour beaucoup, la gestion d'un logement autonome. Cette nouvelle responsabilité peut engendrer des difficultés budgétaires. L'accompagnement consiste à élaborer avec eux un budget réaliste, à identifier les dépenses prioritaires et à rechercher les aides financières mobilisables afin de favoriser le maintien dans le logement. L'objectif est également de garantir, lorsque cela est possible, la couverture des besoins essentiels en cas de rupture de ressources.

Cette problématique est particulièrement prégnante pour les jeunes de moins de 25 ans qui, en cas de perte de revenus, ne peuvent prétendre au RSA et rencontrent souvent des difficultés d'accès aux dispositifs du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Dans ce contexte, l'apparition d'impayés de loyer peut rapidement conduire à une aggravation de l'endettement, notamment avec la suspension de l'aide personnalisée au logement (APL) après deux mois d'impayés.

- **La santé**

L'accès à la santé somatique ou psychique est en enjeu fort pour des personnes en situation de précarité pour laquelle la santé est parfois mise au second plan par rapport aux nécessités du quotidien. L'ouverture et le maintien des droits, ainsi que l'orientation vers les professionnels de santé est donc souvent nécessaire, ou encore la mise en place de coordinations avec les professionnels (notamment lorsque des passages infirmiers sont mis en place).

Les difficultés de logement s'accompagnent parfois de troubles liés à la santé mentale : dépression, addictions, troubles psychiques ou épisodes de décompensation. L'équipe peut solliciter les professionnels spécialisés (CH La Chartreuse, CMP, Equipes mobiles).

- **L'accompagnement vers la formation, l'emploi et l'avenir professionnel**

Le travailleur social accompagne les résidents dans la définition et la mise en oeuvre de leur projet professionnel à travers des entretiens d'évaluation et d'orientation. Il les soutient dans leurs réflexions, leurs démarches et leurs choix de formation ou d'insertion professionnelle.

Cet accompagnement s'appuie sur un partenariat étroit avec :

- l'agence France Travail Dijon Sud, notamment grâce aux échanges réguliers avec le référent de l'Accompagnement Global ;
- la Mission Locale, dans le cadre du suivi des jeunes.

Lorsque les dispositifs de droit commun ne permettent pas une insertion professionnelle immédiate, notamment pour les personnes très éloignées de l'emploi, une orientation vers les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) peut être envisagée.

- **L'accompagnement vers le logement autonome**

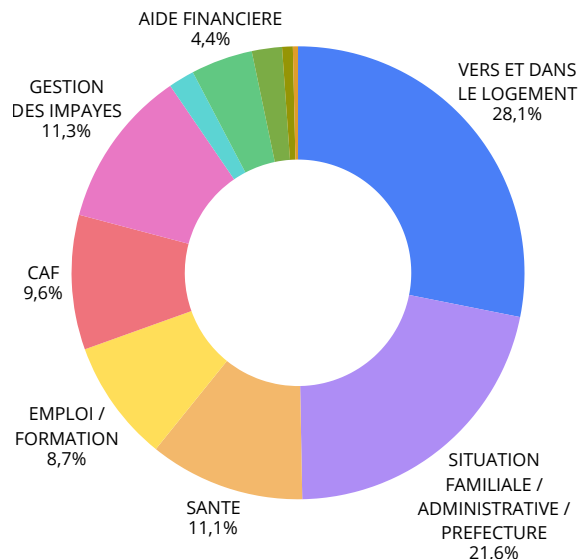
Le travailleur social intervient en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux, les acteurs du logement accompagné, les structures de l'Accueil, Hébergement et Insertion (AHI), le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) ainsi que les services de la DDETS pour les situations prioritaires.

Un travail spécifique a été mené avec les services de la DDETS afin d'examiner les situations de personnes dont les demandes de logement social demeuraient sans réponse depuis plusieurs années malgré l'absence apparente de freins à leur relogement. Cette démarche a permis, selon les situations, soit d'interpeller les bailleurs sociaux, soit d'identifier des obstacles méconnus, notamment des dettes locatives anciennes nécessitant la mise en place de plans d'apurement. Selon les besoins, l'orientation vers d'autres solutions de logement ou d'hébergement adaptées peut être proposée : logement social, CHRS, Pension de famille

- **Accompagnement administratif et maintien des droits**

La compréhension des droits et devoirs, et le suivi administratif constitue une clé dans l'accès aux droits et le maintien de ces derniers dans le temps. Les travailleuses sociales bénéficient de partenariats de proximité avec certaines administrations (CAF, CPAM notamment), et assurent ainsi un appui auprès des résidents dans la mise en oeuvre de leurs démarches (France Travail, Préfecture, Demandes de logement social, Impôts etc...), l'appui aux démarches peut également être sollicité auprès de l'agent d'accompagnement administratif. L'objectif visé dans ces accompagnements reste l'autonomie de la personne.

**1569 entretiens
d'accompagnement par les
travailleuses sociales en 2025**



DÉPLOIEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

En 2025, un nouveau poste de travailleur.euse sociale a été ouvert, pourvu depuis août 2025. Le poste est en majorité centré sur la mise en œuvre de l'accompagnement collectif auprès des résidents. Ce poste vise à répondre à la nécessité de diversifier les modalités d'accompagnement, afin de toucher plus largement les résidents et de favoriser la participation de ces derniers. L'accompagnement collectif permet de favoriser l'autonomie globale à travers différentes thématiques (accès aux droits, démarches administratives, gestion du budget, le parcours logement) et favorise le lien social et la pair-aidance entre les résidents à travers le partage d'expérience, et la dynamique de groupe.

Après une phase de rencontre avec les résidents, et l'identification des besoins et des ressources disponibles, la travailleuse sociale en charge de l'accompagnement collectif a pu mettre en œuvre à compter du dernier trimestre 2025, une programmation bi-hebdomadaire.

À travers ces nouvelles formes d'accompagnement, la résidence pourra également développer des partenariats qui viendront enrichir les outils et les thématiques abordés lors des temps collectifs.

SORTIES DE LA RÉSIDENCE

Grâce à un accompagnement global, individualisé et collectif, ce sont 23 ménages soit 36 personnes qui ont accédé au logement autonome en 2025 après un parcours au sein de la Résidence.

La dynamique des parcours favorise la réussite de l'accès au logement ou à une solution d'habitat adaptée. Ainsi la résidence sociale joue pleinement son rôle de logement de transition.

A la suite de ces départs, 29 nouveaux ménages qui ont pu intégrer la résidence pour entamer un parcours.

LE TEMPO PARTENAIRE DE LIEN SOCIAL

L'offre de la résidence Abrioux vise à accompagner les résidents dans leur parcours de vie et à promouvoir leur citoyenneté.

L'animation s'est structurée au TEMPO bis, espace de la résidence mis à disposition du TEMPO, Maison d'éducation populaire (MEP) du quartier. La MEP propose au sein de cette annexe des temps ouverts tant aux résidents qu'aux habitants du quartier, particulièrement aux familles, permettant de tisser des liens et de lutter contre l'isolement. Pour les résidents, la rencontre avec les autres habitants et les animateur.rices du Tempo est souvent un déclencheur pour fréquenter ensuite les autres espaces et activités de la MEP en dehors de la résidence.



PARTENARIATS ET DISPOSITIFS CONVENTIONNÉS

La résidence Abrioux loue des appartements à des partenaires en charge de l'accompagnement des personnes qui y sont logées. Dans ce cadre, la résidence permet un accompagnement dans un logement indépendant en bénéficiant d'un cadre protecteur propice à l'accompagnement.

En 2025, 58 personnes ont ainsi bénéficié de logements conventionnés avec des partenaires.

ADEFO



Une convention existe depuis l'ouverture de la nouvelle résidence, en février 2021.

10 logements (du T2 au T4) sont mis à disposition.

Elle organise l'accueil de:

- familles victimes de violences intra-familiales dans le cadre de l'urgence famille
- Mineurs non accompagnés en voie d'acquérir ou ayant acquis la majorité dans le cadre du service Mineurs non accompagnés

9 familles monoparentales

dont 17 enfants

13 jeunes

accueillis dans le cadre du dispositif MNA

Acodège



La convention avec l'ACODEGE - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale La Résidence Herriot- a été mise en place en 2011. Le passage en Résidence Sociale permet de vérifier les capacités de jeunes en grandes difficultés sociales à intégrer un logement autonome. Au total, ce sont 3 logements mis à disposition de l'ACODEGE sur deux services : le CHRS Herriot et l'AMMI Majeur

12 jeunes ont bénéficié des logements de l'Acodège au sein de la résidence

Le Renouveau



La convention avec l'association LE RENOUVEAU, qui date de 2015, répond pour l'association à une volonté de diversification de ses solutions de logement. LE RENOUVEAU assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et médical de personnes souffrant d'addictions, au travers de différents établissements et dispositifs. La convention a été passée pour 3 logements T1.

4 personnes ont bénéficié de ces hébergements.

COALLIA



Une convention existe depuis l'ouverture de la nouvelle résidence, en février 2021, avec l'association COALLIA qui gère le Dispositif d'Accueil et d'Insertion des Ménages (DAIM) dans le cadre d'une convention avec l'Etat. L'association assure l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard des personnes fragilisées et particulièrement des populations réfugiées.

2 familles monoparentales et leurs 2 enfants, ainsi que 2 adultes vivant seuls ont bénéficié de cet accompagnement en 2025.

Un nouveau partenariat développé avec la SEDAP



La Résidence a, par ailleurs, conclu un nouveau partenariat avec la SEDAP dans le cadre du projet expérimental **SpoT à Toit, à travers un logement conventionné à destination de publics souffrant d'addictions et dépourvus de logement.**

la SEDAP (Société d'Entraide et d'Action Psychologique) est une association régie par la loi de 1901 et reconnue d'intérêt général. Implantée à Dijon, elle accueille toute personne ou organisme concerné par des problèmes d'addiction. La SEDAP assure des missions d'accueil, de diagnostic, de soins, d'accompagnement, de prévention, de recherche, de formation, de ressources, de réduction des risques, d'enquête et de contrôle.

Le projet SpoT à Toit, soutenu par Dijon Métropole, s'inscrit dans la politique du logement d'abord. Il est né du constat que, pour certains usagers du CAARUD et de TAPAJ (Travail payé à la journée), qui sont sans logement ou en attente d'intégration dans une structure, et qui souhaitent s'investir dans une démarche de remobilisation avec TAPAJ et un accompagnement vers le soin, le contexte dans lequel ils sont ne leur permet pas de se mobiliser pleinement, ou, dans de mauvaises conditions. La question du logement, comme celle du travail via TAPAJ, doit être proposée rapidement afin de ne pas inscrire les personnes dans un parcours de rue trop long, qui ne ferait qu'augmenter les consommations de produits psychoactifs et de fait dégrader l'état de santé général. Il s'agit de proposer un logement autonome aux bénéficiaires du CAARUD en situation de rue, intégrés au programme TAPAJ, sous l'empire d'addictions, sur le territoire de Dijon Métropole, par le biais d'un bail associatif SEDAP pouvant ensuite basculer en bail personnel autonome.

Permanence

CAARUD

Mercredi 29 avril

De 15 à 17h
Tel : 06.55.22.50.45
Gratuits et anonyme

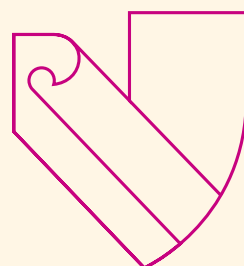
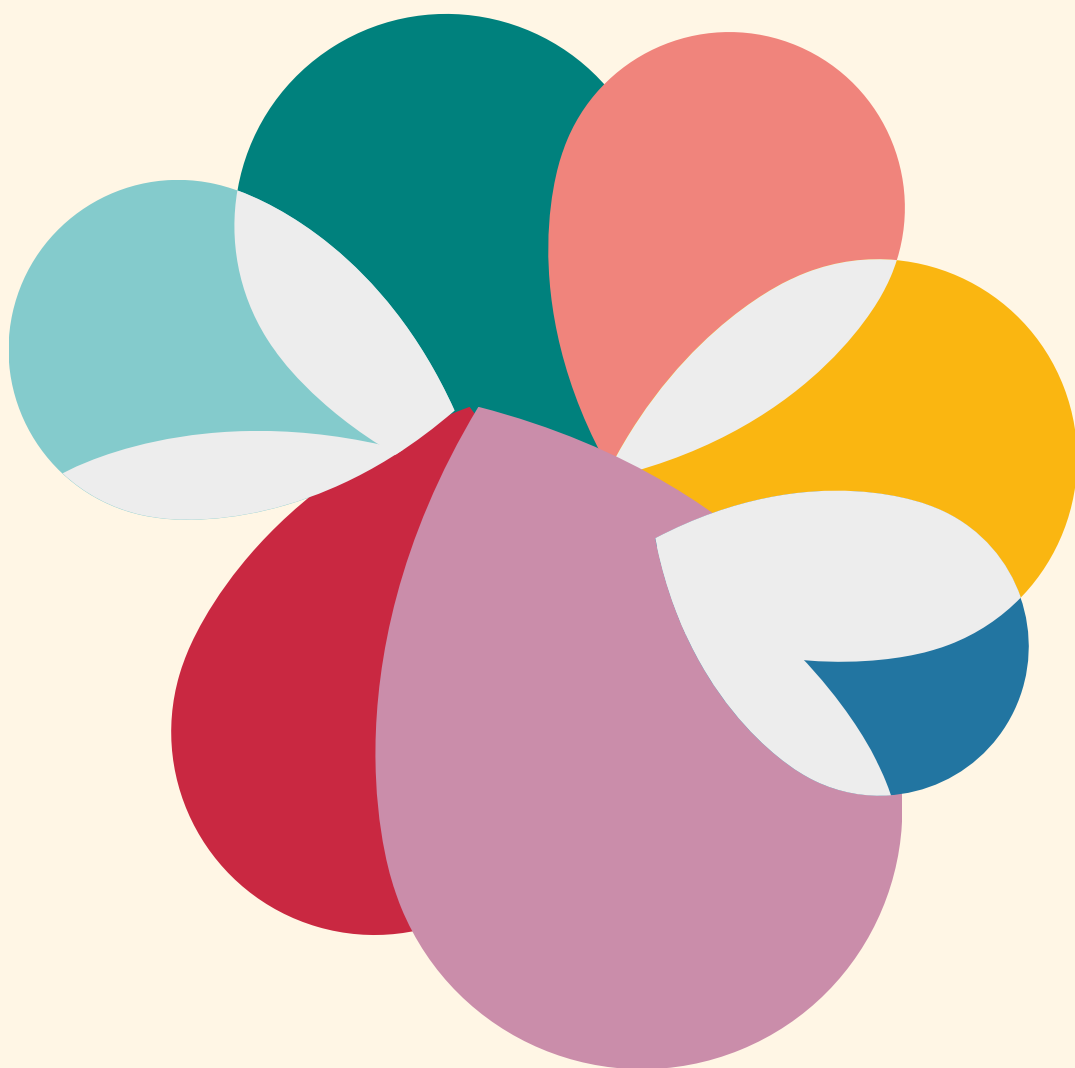
Le partenariat avec la SEDAP doit permettre également en 2026 de travailler plus largement la collaboration autour de la prise en charges des personnes souffrant d'addictions et de la réduction des risques auprès des usagers de drogues, notamment avec la mise en place d'une permanence mensuelle du CAARUD sur le quartier des Maraîchers.



PERSPECTIVES 2026

Conformément au projet d'établissement, les objectifs suivants sont prioritairement mis en travail :

- Assurer une gestion des entrées et sorties notamment en lien avec le SIAO, afin d'optimiser l'occupation des logements tout en préservant la mixité des publics.
- Travailler l'articulation de l'accompagnement autour de trois leviers complémentaires : l'accompagnement individuel, l'accompagnement collectif et l'accompagnement dans le logement.
- Fluidifier les sorties vers le logement par la mobilisation du parc social et privé, et sécuriser la transition vers le logement (anticipation des sorties, relais de secteur, mesures d'accompagnement).
- Consolider le vivre-ensemble et le savoir-habiter, à travers l'installation du comité de vie sociale de la résidence qui favorisera la participation des résidents.
- Réduire l'impact écologique de la résidence (gestion énergétique, gestion des déchets) et sensibiliser ses habitants aux éco-gestes (mise en œuvre du tri sélectif, sensibilisation aux consommations énergétiques individuels, modes de consommation ...)
- Assurer une gestion du bâti permettant de lutter contre la dégradation du bâtiment et favoriser la qualité de vie des résidents.
- Développer les partenariats avec les acteurs de santé mentale et d'addictologie, ainsi que l'articulation avec les mandataires judiciaires et les structures d'accompagnement thématiques.



**CCAS de
Dijon**